

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 12 juin 2009

Service instructeur  
DAR

N° CP-2009-9-5-1

Service consulté  
SAS

**PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2006-2008 ENTRE LE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE MULHOUSE - AVENANT ANRU  
5ÈME PROGRAMMATION DES AIDES**

□

**PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DU  
HAUT-RHIN ET LA VILLE DE MULHOUSE POUR L'ANNEE 2009  
1ÈRE PROGRAMMATION DES AIDES**

Résumé : - Cinquième programmation des aides à la Ville de MULHOUSE : une opération structurante à inscrire dans l'avenant au partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département et la Ville de MULHOUSE pour un montant global de 267 977 Euros.

- Première programmation des aides à la Ville de MULHOUSE : deux opérations structurantes à inscrire dans le partenariat pour l'investissement 2009 entre le Département et la Ville de MULHOUSE pour un montant de 463 498 Euros.

**I. INSCRIPTION D'UNE OPERATION STRUCTURANTE DANS LE CADRE DU  
PLAN DE RENOVATION URBAINE**

Par délibération en date du 9 décembre 2005 (rapport n° 2006/I – 11<sup>e</sup>/01), le Conseil Général a décidé de renouveler le partenariat pour l'investissement avec la Ville de MULHOUSE pour la période 2006-2008 et a donné délégation à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif et programmer les opérations qui en découlent. Un avenant à la convention pour les années 2006-2008 prévoit que les opérations relevant du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de MULHOUSE pourront être présentées jusqu'au 31 décembre 2010.

La Ville de MULHOUSE a justifié du démarrage d'une nouvelle opération structurante qu'elle compte réaliser pendant les années 2009 et 2010.

Cette opération est la suivante :

▪ **Travaux d'aménagement des espaces publics du Quartier Brossolette (1<sup>ère</sup> tranche) (PRU)**

Le projet porte sur le réaménagement des espaces publics du quartier Brossolette, en lien avec la démolition et la reconstruction de l'ensemble de logements dits des « 420 ».

L'opération globale, inscrite au Programme de Renouvellement Urbain (PRU) cofinancé par l'ANRU, prévoit :

- l'aménagement de voies nouvelles : rue de la Fraternité, rue Jean Grimont, rue Saint-Dié Sud,
- le réaménagement partiel des voies existantes : rue de la Rochelle, rue du Progrès Sud, rue Pierre Brossolette, rue de Quimper,
- l'aménagement d'un parc public central.

Le présent dossier de subvention concerne la première tranche de travaux relative à l'aménagement de 2 voies nouvelles : la rue de la Fraternité et la rue Jean Grimont.

Le montant de l'opération est estimé à 1 071 908,00 € HT et l'aide financière du Conseil Général sollicitée s'élève à **267 977,00 €** (25 %).

## **II. PROGRAMMATION DE DEUX OPERATIONS STRUCTURANTES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT 2009**

Par délibération en date du 15 mai 2009 (rapport n° 2009-7-5-2), le Conseil Général a décidé de renouveler le partenariat pour l'investissement avec la Ville de MULHOUSE pour la période 2009 et a donné délégation à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif et programmer les opérations qui en découlent.

La Ville de MULHOUSE a justifié du démarrage de deux nouvelles opérations structurantes qu'elle compte réaliser pendant les années 2009 et 2010.

Ces opérations sont les suivantes :

▪ **Aménagement du Square et de la rue des Monteurs - ZAC Fonderie**

Les travaux consistent principalement à réaliser un square (avec une aire de jeux, des espaces verts, des cheminements piétonniers et cyclables) et l'aménagement de la rue des Monteurs dans la continuité du square et du parvis de la Faculté de Sciences Economiques, Sociales et Juridiques.

Les aménagements du square et de la rue des Monteurs participent au programme d'équipements publics de la ZAC de la Fonderie.

Le montant de l'opération est estimé à 517 515,00 € HT et l'aide financière du Conseil Général sollicitée s'élève à **258 757,00 €** (50 %).

▪ **Réaménagement des Terrains de Sport du Cokrouri**

Les travaux réalisés sur les terrains de Sports du Cockrouri sont consécutifs à l'implantation du Centre Educatif Fermé (CEF) à proximité immédiate mais ces derniers ne se limitent pas en un simple déplacement. En effet, l'interversion des terrains de rugby et de football permet de respecter les normes fédérales de pratique du rugby, mais à cela s'ajoutent des aménagements dont la réalisation apporte une réelle plus-value à la pratique sportive. La pratique du baseball est favorisée par le déplacement de 5m du terrain de football. Les terrains font l'objet d'aménagements modernes de qualité : mise en place de mâts d'éclairage conformes aux normes, changement du mobilier (poteaux, etc) et mise en place d'un arrosage automatique (meilleur entretien des terrains). Les terrains seront sécurisés avec le ceinturage du site par la pose d'une clôture.

Le montant de l'opération est estimé à 409 482,00 € HT et l'aide financière du Conseil Général sollicitée s'élève à **204 741,00 €** (50 %).

Il vous est demandé d'approuver :

- dans le cadre de l'avenant au partenariat 2006-2008 avec la Ville de MULHOUSE la programmation de cette opération structurante (PRU) pour un montant total de **267 977,00 €**, ce qui porte à 5 161 982 € le montant déjà imputé sur la dotation de 6 000 000 € prévue pour la période 2006-2008 avec la Ville de MULHOUSE,
- dans le cadre du partenariat 2009 avec la Ville de MULHOUSE la programmation de deux opérations structurantes pour un montant total de **463 498 €** sur une enveloppe globale de 2 000 000 €.

L'inscription se fera sur l'Opération 2009 – F232 - 665 – Chapitre 204 – Fonction 71 - Nature 20414 : Partenariat avec la Ville de MULHOUSE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 JUIN 2009

**Partenariat pour l'investissement avec les grandes villes  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PIV03137	<b>MULHOUSE</b> P08-Aménagement des espaces publics du Quartier Brossolettre (1ère tranche)	1 071 908,00	25%	267 977,00
PIV03135	<b>MULHOUSE</b> P09-Aménagement du square et de la rue des Monteurs - ZAC Fonderie	517 515,00	50%	258 757,00
PIV03136	<b>MULHOUSE</b> P09-Réaménagement des terrains de sports du Cockrouri	409 482,00	50%	204 741,00
			<b>Total</b>	<b>731 475,00</b>